

## REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf septembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur NAVARRE Maurice, Maire.

Etaients présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Régis, DUFOUR Cédric, ROGER Betty, SAINT-SOLIEUX Béatrice

Absents excusés : DÉSIRÉ Maxime, SOMMERMONT Jean-François

Procuration : SOMMERMONT Jean-François

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 27/04/2017.

### **1. Création poste adjoint administratif**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que depuis le décès de leur regretté secrétaire de Mairie, Francis Gourguechon, Caroline Duboile a pris les fonctions d'adjoint administratif (exerçant les fonctions de secrétaire de Mairie) au sein de la Commune.

La mise à disposition de Caroline Duboile par le CDG80 prend fin le 30 novembre 2017. Il convient donc de créer un poste de stagiaire au grade d'Adjoint Administratif d'une durée de douze heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- de créer un poste d'Adjoint Administratif (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie) d'une durée de douze heures par semaine
- d'en informer l'intéressée.

#### **a. Tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs se décompose ainsi :

- ✓ Secrétaire de mairie – 0
- ✓ Adjoint administratif – 1

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs.

### **2. Délégation de signatures poste adjoint administratif**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'accorder une délégation de signatures à Caroline Duboile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- d'accorder une délégation de signatures à Caroline Duboile pour tous les courriers et les actes concernant la Mairie.

### **3. Régie**

Après en avoir délibéré, et statué sur la prochaine nomination au poste d'Adjoint Administratif, les membres présents du Conseil Municipal décident à l'unanimité de nommer Caroline Duboile régisseuse de la Mairie de Grattepanche.

#### **4. Aménagement rue de Saint Sauflieu**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux programmés pour la rue de Saint Sauflieu doivent être réalisés en 2018 avec un fonds de concours à verser à la Métropole pour le coût de l'effacement des réseaux.

Pour confirmation Monsieur le Maire a pris contact avec Amiens METROPOLE qui l'informe que :

Par délibération le 24 mai 2017, il est acté « l'application d'un fonds de concours aux communes membres par Amiens Métropole dans le cadre de la modernisation et l'entretien du patrimoine routier des voies classées d'intérêt communautaire est approuvée dans le respect du pourcentage suivant : Opérations classées en A avec + 30% de critères B et C : 10% du montant HT de l'opération ».

Pour la rue de St Sauflieu, les travaux de voirie sont estimés au ratio à 346 k€ TTC induisant un FDC d'environ 29 k€. Les études permettront d'affiner ce montant.

Concernant les effacements de réseaux, le montant des travaux est estimé également au ratio à 225 k€ TTC avec un FDC de 34 k€. Ce montant doit également être affiné avec les études.

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de concours initialement prévu était évalué à 30 k€ uniquement pour les travaux d'effacement des réseaux.

Il convient donc de réfléchir sur la capacité de financement de la commune. Les 10 % pourront être payés en trois fois. La prochaine commission de budget devra prendre en compte toutes ces informations.

#### **5. Adhésion des nouvelles communes à Amiens Métropole**

Monsieur le Maire informe que les communes de Ferrières, Seux, Cardonnette, Saint-Vaast-en-Chaussée, Fréchencourt, Querrieu, Vaux-en-Amiénois, Raineville et Coisy qui sont voisines d'Amiens Métropole ont exprimé le souhait d'intégrer la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Le Conseil Communautaire a délibéré favorablement le 6 juillet dernier à l'adhésion des neuf communes.

- Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 5214-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral portant création de la communauté d'agglomération Amiens Métropole,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande d'adhésion des neuf nouvelles communes.

#### **6. Convention plate-forme multi services**

La mise en place de la plate-forme multi services a été adoptée par le Conseil Communautaire d'Amiens Métropole lors de sa séance du 6 juillet dernier. Ce dispositif nécessite l'adoption d'une convention bipartite entre Amiens Métropole et les communes souhaitant bénéficier des prestations proposées.

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention présentée par M. le Maire et l'autorise à signer.

#### **7. Aide sociale - Sivom de Boves**

M. le Maire fait lecture du courrier reçu le 26 juillet 2017 par le SIVOM de Boves.

Suite aux difficultés qui affectent aujourd'hui tous les acteurs économiques et face aux suppressions des exonérations des charges patronales, à la volonté des tutelles de diminuer le nombre de gestionnaires, le Conseil Départemental de la Somme a décidé une réorganisation des services d'aide à domicile et incite ces derniers à se regrouper en vue de conclure des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec des structures de taille importante.

Les services ne répondant pas aux critères fixés par le Département pourront voir leur financement diminuer.

Dans ce contexte, la démarche engagée par le SIVOM de BOVES, consistant à envisager le transfert de l'activité du service d'aide à domicile vers le secteur associatif, est une démarche nécessaire pour assurer

la continuité du service rendu aux usagers et la pérennité des emplois, et permettre dans des conditions optimales la poursuite de l'action engagée sur les communes il y a près de 40 ans.

Le SIVOM de Boves s'est donc vu contraint de signer un protocole de transfert de l'activité du service d'aide et d'accompagnement à domicile vers l'association AGAF80. Ce transfert sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le SIVOM a pris toutes les garanties nécessaires pour préserver l'emploi du personnel et afin que les bénéficiaires puissent conserver leurs intervenantes habituelles.

## **8. Frais de scolarité classe Ulys**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'avis des sommes à payer relatif aux frais de scolarité pour un enfant en classe Ulys. Après vérification et lecture de la délibération prise par le SITE d'Ailly Sur Noye le 22 mars 2017, la participation de la commune qui s'élève à 510.00€ doit-être réglée.

Faute d'en avoir été averti avant le vote du budget, un courrier motivé sera adressé à Madame MARCEL Maire de la commune d'Ailly Sur Noye.

## **9. Taxe d'aménagement**

Suite à la suppression de la Participation pour Voies et Réseaux et son remplacement par la Taxe d'Aménagement par secteur, face à l'importance des travaux de création de voirie et d'extension des réseaux nécessaires à l'urbanisation de zones rendues constructibles par la carte communale, il est nécessaire de rassembler les moyens financiers mis à notre disposition. Un chiffrage est en cours de réalisation.

## **10. Offre de sauvegarde Berger Levrault**

Monsieur le Maire présente l'offre de sauvegarde de Berger Levrault.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité cette offre.

## **11. Questions diverses**

- *Compte-rendu de la visite de Monsieur Gest Président d'Amiens Métropole du 11/09/2017*  
En présence de Messieurs Gest, Hemart et Weinachter pour la Métropole, de Messieurs Navarre et Bardet pour la Commune ;
  - ✚ 1° point : La préoccupation de la santé financière des communes rurales adhérentes à Amiens Métropole est fragilisée par les décisions de l'Etat notamment avec la baisse des dotations. Sur ce point, des remerciements sont adressés à M Salguero directeur financier pour la qualité et la pertinence des analyses financières réalisées pour l'ensemble des communes rurales. Il est proposé à la Métropole de mettre à profit cet outil afin d'appréhender au mieux les décisions au sein du bureau métropolitain et d'en dégager un élan de solidarité. Le Président admet que les difficultés sont bien réelles pour de nombreuses communes. Il précise également que des communes riches sont prêtes à aider les plus pauvres et qu'en pareille situation il convient de trouver un système de péréquation afin de rétablir un juste équilibre.
  - ✚ 2° point : L'appel à un fonds de concours de 10% par délibération en mai 2017 sur des travaux de catégorie C nous surprend d'autant plus que les travaux programmés en 2018 rue de Saint Sauflieu prévoyaient un unique fonds de concours sur la catégorie A de 30% soit sur l'effacement des réseaux pour un montant de 34 000 €. Le coût supplémentaire représente 29 000 € et cette charge n'a pas été provisionnée par le conseil municipal. Le Président rappelle que cette décision a été prise suite au nouveau plan fiscal. Toutefois, il examinera ce point et nous tiendra informés. Dans l'attente, il propose un étalement de ce fonds de concours sur 3 ans.
  - ✚ 3° point : La suppression des contrats aidés risque de perturber les finances du syndicat scolaire et corrélativement celles des communes.  
Le Président est conscient du problème qui inquiète de nombreuses communes mais aussi beaucoup d'associations. Il précise que le financement de ces contrats n'ont pas été prévus par le gouvernement et qu'il en découle une réduction de ces contrats qui devront semble-t-il être accordés ou renouvelés au cas par cas. A noter que ce point n'a pas été évoqué lors de l'entretien en mairie d'Hébécourt malgré la présence du Président du Sisco.

✚ 4° point : Le Plan Local de l'Habitat a été respecté sur la commune avec de nouvelles constructions mais des contraintes liées à l'extension des réseaux (création voirie, bouclage réseau d'eau et défense incendie) bloquent la délivrance de futurs permis de construire.

Le Président a déjà connaissance de ces problèmes et une étude est en cours pour remédier à la suffisance de la distribution d'eau. Il n'est pas exclu que la défense incendie devienne une compétence métropolitaine. Il pose également la question sur le devenir du SIVOM de Boves dans la mesure où des communes souhaitent le quitter. Une concertation est prévue sur ce point.

L'élargissement des compétences sera-t-il validé ?

✚ 5° point : La mise en place d'une plate-forme multi services correspond à notre attente et des devis ont déjà été sollicités auprès du service.

Le Président est satisfait du vif succès que rencontre ce nouveau service et nous invite à l'utiliser. Il rappelle que cette structure bénéficie d'une grande souplesse d'utilisation.

✚ 6° point : Le projet éolien est bien avancé sur notre commune et les recettes qui en découleront seront des éléments de survie pour le village. Quel rôle et quelle position pour la métropole ?

Le Président affirme qu'un tel projet est mené par le conseil municipal et que la Métropole ne peut pas intervenir sauf sur leur demande à s'opposer ou encourager ce type de projet.

✚ 7° point : Le tri sélectif connaît un réel succès notamment grâce au container remplaçant les sacs jaunes dont notre commune est à l'origine. Par contre, le container destiné à recueillir le verre constitue un problème à cause d'incivilités répétées et récurrentes. Des efforts doivent être déployés pour agrémenter ou surveiller ce dépôt.

Le Président signale que le tri sélectif constitue un point fort au sein de la Métropole, que l'apport du verre est très important malgré tout et que ce résultat positif entraînera une baisse de 10% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette baisse sera soumise au vote de l'assemblée.

.....

- **DEFENSE INCENDIE** M. le Maire donne lecture du rapport adressé par le SDIS qui précise que les bornes incendie doivent être mises en conformité. Concernant notre commune, il convient d'en effectuer le numérotage et marquer de peinture jaune la bordure de trottoir sur un mètre. A noter également que le débit pression rue de Saint Sauflieu est insatisfaisant.  
Dans la mesure où la défense incendie est susceptible de devenir, selon le Président, compétence de la Métropole, les travaux seront prêts à être commandés dès le vote de l'assemblée.
- **PROJET EOLIEN** L'étude d'impact est réalisée et les relevés topographiques ainsi que les bornages sont en commande auprès d'un cabinet de géomètres. A noter que le développeur poursuit les négociations avec les propriétaires fonciers afin de garantir un éloignement maximal des habitations.
- **COMMISSION DE SECURITE** La commission intercommunale de sécurité a rendu un avis favorable pour la salle des fêtes qui peut recevoir du public à hauteur de 163 personnes.
- **SOCIETE DE CHASSE** La société de chasse sollicite la commune pour participer aux travaux de débroussaillage sur les larris avec la collaboration du gestionnaire des lieux, le Conservatoire des Sites Naturels. Le dernier chantier a rassemblé 19 chasseurs. L'ASPEG sera également sollicitée.
- **ECOLE** La directrice de l'école souhaite la pose d'un filet ou d'une clôture en surplomb du mur de la cour afin d'éviter que les ballons atterrisent régulièrement chez le voisin. La commission de travaux a déjà étudié ce projet et compte sur sa prochaine réalisation durant les vacances.
- **FETE LOCALE** M. le Maire remercie les membres du conseil et tous ceux qui ont contribué aux animations.

Les Membres du Conseil Municipal